



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Service Technique des Remontées Mécaniques
et des Transports Guidés

Saint-Martin-d'Hères, le **09 NOV. 2015**

Secrétariat Général

Pôle ressources humaines et formations
Affaire suivie par Valérie PULCIAN
Tél. : 04 76 63 78 83 - Fax : 04 76 42 39 33
personnel.strmtg@developpement-durable.gouv.fr

Arrêté n°15-11-01 portant recrutement d'un adjoint administratif de seconde classe

Vu le décret n° 2010-1580 du 17 décembre 2010 relatif au service technique des remontées mécaniques et des transports guidés ;

Vu le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du 2 février 2011 portant organisation du service technique des remontées mécaniques et des transports guidés ;

Vu l'arrêté du 5 septembre 2007 portant organisation des recrutements sans concours dans le corps des adjoints administratifs de 2e classe des administrations de l'État au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ;

Vu la note du 6 novembre 2015 portant autorisation de recrutement local d'un adjoint administratif au titre de l'année 2015, par voie de recrutement sans concours dans le corps des adjoints administratifs des administrations de l'État au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ;

Vu la décision du 23 septembre 2015 portant délégation de signature (direction générale des infrastructures des transports et de la mer) ;

Article 1 :

Le Directeur du STRMTG décide le recrutement d'un adjoint administratif de 2e classe, avant le 31 décembre 2015, pour le poste de secrétaire du bureau Nord-Est localisé à Besançon.

Article 2 :

La commission de sélection est créée, composée d'un président et de trois membres, afin de procéder à la sélection des candidats. Cette commission arrête la liste, par ordre de mérite, des candidats qu'elle considère aptes au recrutement.

Article 3 :

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois.

Le Directeur,



Daniel PFEIFFER

Standard: 33 (0) 4 76 63 78 78
Fax : 33 (0) 4 76 42 39 33
Domaine Universitaire -1461 Rue de la Piscine
38400 SAINT MARTIN D'HERES

